MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

L'AMÉNAGEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES ESPACES SCOLAIRES

- Développer le sentiment d'appartenance des élèves et des personnels avec des projets et productions liés aux bâtiments ou à leur aménagement ; valoriser ces projets auprès de toute la communauté scolaire dont les responsables légaux.
- Inscrire le bâti dans la transition écologique (sobriété, protection de la biodiversité, gestion des déchets…) ; utiliser cette démarche à des fins pédagogiques (cadre de l'EDD).
- Veiller à la propreté des bâtiments (associer les élèves ; réparer rapidement les dégradations ; impliquer les agents territoriaux dans les projets éducatifs).
- Porter une attention particulière à la surveillance, à l'utilisation et à l'aménagement des sanitaires et des vestiaires.
- Penser une organisation de la cour de récréation prenant en compte tous les besoins des usagers (y compris ceux en situation de handicap) et respectueuse de l'égalité hommes/femmes.
- Mettre en place des espaces ludiques et de repos en milieu scolaire.
- Proposer des espaces favorisant la santé (qualité de l'air intérieur, confort thermique, qualité acoustique…).
- Organiser l'espace classe de manière à encourager l'apprentissage collaboratif et l'engagement des élèves dans l'apprentissage.

L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

- Organiser la semaine et les emplois du temps en fonction des besoins des élèves et des personnels (et pas seulement du point de vue des disciplines scolaires ou de l'administration – salles…).
- Répondre à la diversité des besoins des élèves et des personnels (temps d'enseignements ; temps d'apprentissage ; temps calme ; dépense physique ; socialisation…).

- Prendre en compte la diversité des temps d'apprentissage des élèves (individuel, collectif, collaboratif).
- Accorder une attention particulière à l'organisation de la pause méridienne (qualité de la restauration ; responsabilisation des élèves ; diversité des temps proposés : restauration/détente/jeux…).
- Organiser des temps de convivialité, en interne et avec les partenaires.
- S'impliquer sur le temps extra-scolaire ; proposer un renforcement des activités éducatives et d'apprentissages par le développement des dispositifs « vacances apprenantes » dont « l'école ouverte » ou la participation des élèves au SNU.

UN ANCRAGE LOCAL FAVORISANT LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DE TOUS

- Organiser les espaces de transitions (abords ; accès ; accueil ; circulation)
- S'interroger sur les modalités et les temps de trajets des personnels et des élèves.
- Penser les lieux et conditions d'accueil des responsables légaux ; définir des espaces dédiés à leur accueil.
- Multiplier les liens et usages avec les équipements culturels et sportifs de proximité.
- Travailler avec les partenaires à l'articulation des temps scolaires/péri-scolaires voire extra-scolaires (mettre en place des formations communes par exemple).
- Concevoir des espaces qui permettent de favoriser le lien avec les structures associatives locales ou d'autres services publics.